

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;
Vu le code de la recherche et notamment ses articles L531-1 et suivants ; L531-8 et R531-1 à R531-8 ;

Délibération enregistrée sous le numéro : **760/2026/CAB**
Conseil d'Administration du 27 février 2026

Sujet : Politique de prise de participation de l'AVRUL au sein des start-ups des laboratoires de l'Université de Limoges

La politique de prise de participation de l'AVRUL au sein des start-ups des laboratoires de l'Université de Limoges, annexée à la présente délibération est proposée au vote des membres du Conseil d'administration.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 26
Abstention (s) : 4
Suffrages exprimés : 22
Pour : 22
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 février 2026

Le Président de l'Université

Vincent Jolivet

Publié au recueil des actes administratifs du mois de février 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 02 mars 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Conseil Administration Université de Limoges

27 Février 2026



**Prise de participation de l'AVRUL
dans les start-ups issues des laboratoires
de l'Université de Limoges**

Proposition de dispositif – Conseil d'administration Unilim (CA)

*université ouverte
■■■■ source de réussites*



**Université
de Limoges**

Contexte & objectifs

Etablir une règle simple, reproductible et maîtrisée

Pourquoi maintenant ?

- Soutenir la création et l'essaimage des start-ups issues des laboratoires
- Renforcer l'écosystème de valorisation (effet signal / crédibilité)
- **Mettre en place un cadre de décision homogène** et traçable

Ce que vise la prise de participation

- **Attendu du projet SAT-e**
- Aider au bouclage du premier tour (au nominal = au démarrage) sans sur-exposer l'Université
- Créer un levier de retour potentiel (financier et stratégique)
- **Améliorer l'autofinancement** de la structure AVRUL
- Conforter la position et l'image de l'Université en matière de dynamique entrepreneuriale
- Existe sur une majorité de sites universitaires orientés transfert par différents mécanismes.



Principe proposé

Une proposition d'investissement systématique dans les start-ups issues des laboratoires

- Proposition d'investissement systématique dans les start-ups issues des laboratoires de l'Université
- Périmètre « adossés » : non concerné à ce stade

Plafonds clairs et paliers pour ajuster l'exposition

≤ 15%

Max. au premier tour (au nominal)

3 paliers indicatifs

5% / 10% / 15%

≤ 15 k€

Numéraire max. porté par l'AVRUL

Intention

- Limiter l'exposition par opération tout en soutenant l'amorçage
- Portage par l'AVRUL afin d'améliorer l'autofinancement de la structure
- Décision du niveau (5/10/15%) sur la base d'une analyse



Gouvernance – Commission COPIV+

Une instance resserrée pour instruire et valider une proposition de la présidence de l'Université, votée à la majorité relative des votants, la voix du président comptant double.

Présidence

Président de l'Université et VP
Valorisation

COPIV

1 représentant par institut de recherche



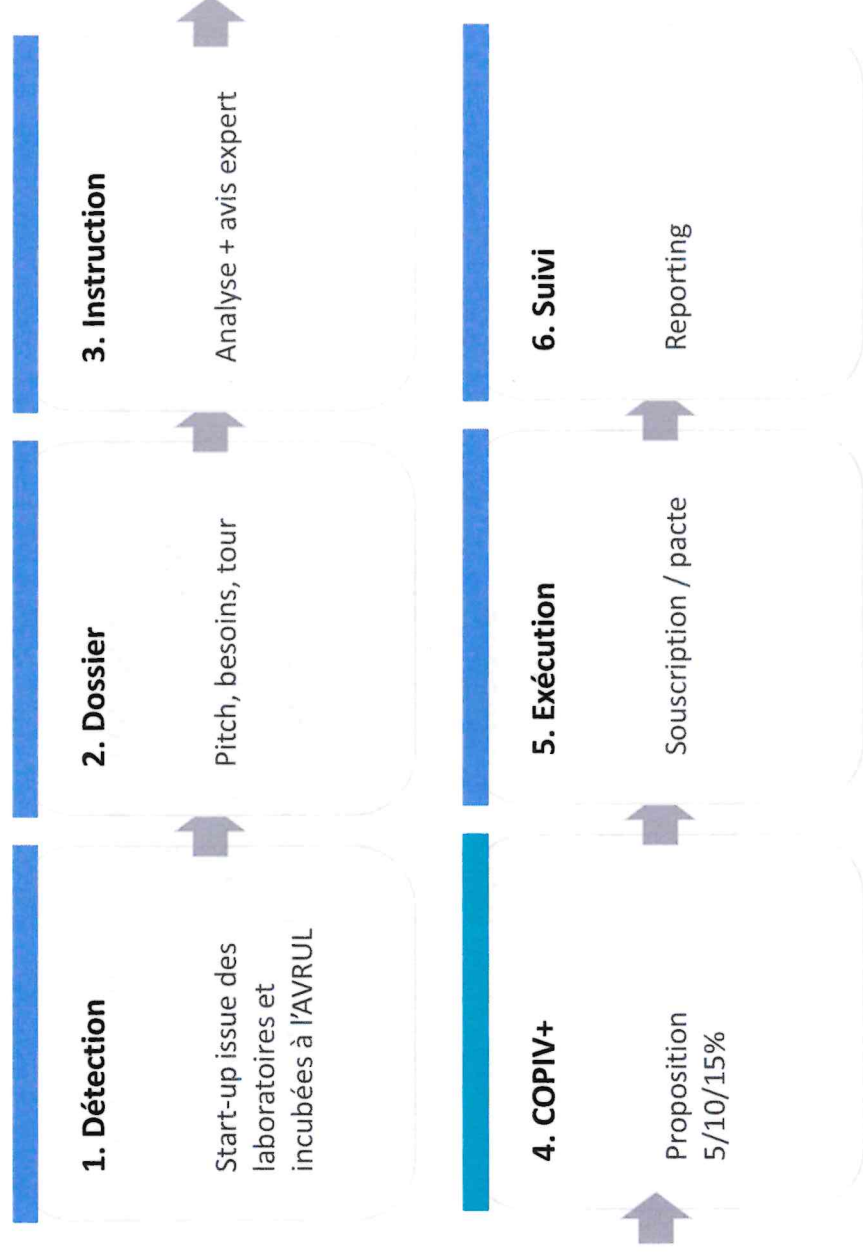
COPIV+

Ajout : expert-comptable
extérieur de l'AVRUL



Processus de décision proposé

De la détection à l'investissement, puis au suivi



Pilotage & reporting au CA de l'Avrul

Suivre l'impact et la maîtrise de l'exposition

Indicateurs de performance et de suivi proposés

- Nombre d'opérations instruites / engagées
- Montant total engagé (numéraire) et % moyen
- Répartition par institut / thématique
- Événements clés : tours suivants, sorties, incidents
- Valorisation estimée / niveau de dilution
- Retours : financiers et non financiers (partenariats, attractivité)
- Soutenabilité pour l'AVRUL et financement de l'action

Cadence suggérée

Synthèse annuelle (portefeuille, risques, décisions)

Décisions attendues du CA de l'Université

Validation du cadre et lancement opérationnel

1) Valider une politique simple et lisible de prise de participation

- Principe : investissement systématique sur les start-ups issues des laboratoires
- Plafonds : $\leq 15\%$ au premier tour (au nominal) et ≤ 15 k€ numéraire (AVRUL)

2) Validation la gouvernance proposée

- Commission COPIV+ : COPIV + expert-comptable extérieur (AVRUL), présidée par l'Université

Calendrier indicatif (2026)

Sécuriser le lancement et capitaliser rapidement

Février 2026

Présentation et validation du dispositif au CA

Dans la
foulée

Réunion COPIV+ pour instruire Theraqua Bioscience

Sept 2026

Benchmark / visite Technowest – scénarios « fonds dédié »

T2 2026

Stabilisation du véhicule + trames (dossiers, décisions, pactes)

S2 2026

Premiers retours au CA : activité, exposition, ajustements